

L'an DEUX MIL DIX-SEPT, le SAMEDI 16 DÉCEMBRE, à 09 h 11, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en huitième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 11 h 57).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / CLAIN Claudette / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / ESPÉRET Jean-Pierre / HOARAU Brigitte / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / HUMBLOT Nicole / JAVEL François / DUCHEMANN Yvette / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARBINOT Sonia / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / BELDA David / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / ALI Laïnati / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique / LAGOURGUE Michel / HOARAU Serge / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / JEAN-PIERRE Philippe / HO-SHING Cynthia

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

*Pour toute la durée de la séance*

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

MOREL Jean-Jacques

par LAGOURGUE Michel

*À son départ au Rapport n° 17/8-002 à 09 h 37*

BELDA David

par MÉLADE Thierry

*À son départ au Rapport n° 17/8-005 à 09 h 47*

VOLIA-GARNIER Laetitia

par DELORME Éric

*À son départ au Rapport n° 17/8-008 à 10 h 06*

ADAME Brigitte

par LOWINSKY Jacques

*À son départ au Rapport n° 17/8-027 à 11 h 00*

BÉLIM Audrey

par BARDINOT Sonia

*À son départ au Rapport n° 17/8-028 à 11 h 27*

BOMMALAIS Geneviève

par CHOPINET Gérard

Les membres présents, au nombre de 47 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du CGCT.

### ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du CGCT, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 17/8-011
	KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 17/8-014
(2)	ARMAND Alain	(délégué/ Département)		et Rapport n° 17/8-015

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178024-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

	ANNETTE Gilbert	(président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 17/8-031
(3)	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués/ Ville)		Thématiques CCAS
(4)	BOMMALAIS Geneviève			
	FONTAINE Gabrielle			
	HOAREAU Jean-François			
	LESCAT Michel			
	MAMODE Nourjhan			
(2)	VITRY Faouzia			
	HUBERT Richenel			
	JAVEL François	(délégué/ Ville)	au titre de l'OTI Nord	Rapport n° 17/8-031
	PESTEL René Louis	(délégué/ CINOR)		Thématiques Culturel
	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/Bois-de-Nêfles	Éducation populaire
(1)	ADAME Brigitte	(déléguées/ Ville)	au titre de la CRIJ	Handicap et Intégration
(5)	VOLIA-GARNIER Laetitia			
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre du Lokal de la Source	
	ANNETTE Gilbert	(président)	au titre de la MLN	Rapport n° 17/8-031
(6)	KICHENIN Virgile	(délégués/ Ville)		Thématique Insertion
(5)	BÉLIM Audrey			
	VOLIA-GARNIER Laetitia			
	HOAREAU Jean-François			
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action	
	ANNETTE Gilbert	(président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 17/8-031
(3)	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués/ Ville)		Thématiques Logement social
(4)	BOMMALAIS Geneviève			Petite Enfance
	FONTAINE Gabrielle			
	HOAREAU Jean-François			
	LESCAT Michel			
	MAMODE Nourjhan			
(2)	VITRY Faouzia			
	HUBERT Richenel			
	ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de Prends un Asseoir	Rapport n° 17/8-031
	ANNETTE Gilbert	(président)		Thématiques Politique de la Ville
	CADJEE Ibrahim	(délégués/ Ville)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis	Prévention
	CHOPINET Gérard			Projet éducatif global
	CLAIN Claudette			Restauration scolaire
(1)	ADAME Brigitte			Scolaire
	HO-SHING Cynthia			Séniors
(3)	ANDAMAYE Marie-Annick	(lien de parenté)	au titre du BCD	Sports
(4)	BOMMAMAIS Geneviève	(vice-présidente)	au titre de l'ADÉSC	
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
	CHOPINET Gérard	(lien de parenté)	au titre du CRGSH	
	COUDERC Alain	(délégué « sport »)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
(7)	ORPHÉ Monique	(déléguée/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 17/8-032
	KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 17/8-033
	MAILLOT Gérald	(lien de parenté)	au titre de la parcelle KA 69 partie	Rapport n° 17/8-034
	ADAME Brigitte	(élue déléguée)	au titre du PRU des Camélias	Rapport n° 17/8-037
	JAVEL François	(délégués/ Ville)	au titre de la NORDEV	Rapport n° 17/8-039
	EUPHRASIE Didier			
	FIDJI Jean-Claude			
(2)	LOYHER Jeanne	(délégués/ CINOR)		
	ASSABY Maximilien			
(2)	VARONDIN Frédéric			
	DOKI-THONON	(actionnaire)		

SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion  
CCAS Centre communal d'Action sociale  
CINOR Communauté intercommunale du NOrd de la Réunion  
CDÉ Caisse des Écoles  
ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine  
OMS Office municipal des Sports  
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

SIDR Société immobilière du Département de la Réunion  
OTI Office de Tourisme intercommunal  
CRIJ Centre régional d'Information Jeunesse  
BCD Basket Club dionysien  
CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap  
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement  
PRU Programme de Rénovation urbaine

(1) partie au Rapport n° 17/8-008 à 10 h 06  
(3) sortie au cours de la présentation du Rapport n° 17/8-031  
(5) partie au Rapport n° 17/8-005 à 09 h 47  
(7) sortie du Rapport n° 17/8-017 à 10 h 26 au Rapport n° 17/8-021 à 10 h 39

(2) absent(e) à la séance  
(4) partie au Rapport n° 17/8-028 à 11 h 27  
(6) partie au Rapport n° 17/8-027 à 11 h 00

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178024-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

<b>Élus</b>	<b>Horaires</b>	<b>Remarques</b>
FIDJI Jean-Claude	sortie de 09 h 34 à 09 h 39	du Rapport n° 17/8-001 au Rapport n° 17/8-004
BELDA David	départ à 09 h 37	au Rapport n° 17/8-002 <i>procuration à MÉLADE Thierry</i>
VOLIA-GARNIER Laetitia	départ à 09 h 47	au Rapport n° 17/8-005 <i>procuration à DELORME Éric</i>
HO-SHING Cynthia	sortie de 09 h 55 à 09 h 59	du Rapport n° 17/8-006 au Rapport n° 17/8-009
ARLONDON Corine	départ à 10 h 05	au Rapport n° 17/8-008
ADAME Brigitte	départ à 10 h 06	au Rapport n° 17/8-008 <i>procuration à LOWINSKY Jacques</i>
NAILLET Philippe	sortie de 10 h 12 à 11 h 20	du Rapport n° 17/8-000 au Rapport n° 17/8-027
BAREIGTS Éricka	sortie de 10 h 18 à 10 h 20	du Rapport n° 17/8-010 au Rapport n° 17/8-012
HUBERT Richenel	sortie de 10 h 10 à 10 h 26	du Rapport n° 17/8-011 au Rapport n° 17/8-017
TÉCHER Régis	sortie de 10 h 19 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-011 au Rapport n° 17/8-020
MAMODE Nourjhan	sortie de 10 h 21 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-014 au Rapport n° 17/8-020
HO-SHING Cynthia	sortie de 10 h 23 à 10 h 25	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-017
FOURNEL Dominique	sortie de 10 h 23 à 10 h 27	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-018
DOKI-THONON Lisianne	sortie de 10 h 23 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-020
ORPHÉ Monique	sortie de 10 h 26 à 10 h 39	du Rapport n° 17/8-017 au Rapport n° 17/8-021
ANNETTE Gilbert	sortie de 10 h 31 à 10 h 39	du Rapport n° 17/8-018 au Rapport n° 17/8-021
CHOPINET Gérard	sortie de 10 h 32 à 10 h 41	du Rapport n° 17/8-018 au Rapport n° 17/8-023
SILOTIA William	sortie de 10 h 33 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-020 au Rapport n° 17/8-027
CLAIN Claudette	sortie de 10 h 35 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-021 au Rapport n° 17/8-027
MÉLADE Thierry	sortie de 10 h 35 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-021 au Rapport n° 17/8-027
HOARAU Serge	sortie de 10 h 47 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-025 au Rapport n° 17/8-027
BÉLIM Audrey	sortie de 10 h 47 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-025 au Rapport n° 17/8-027
BÉLIM Audrey	départ à 11 h 00	au Rapport n° 17/8-027 <i>procuration à BARDINOT Sonia</i>
ALI Lăinati	départ à 11 h 17	au Rapport n° 17/8-027
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	sortie de 11 h 27 à 11 h 33	du Rapport n° 17/8-028 au Rapport n° 17/8-031
BOMMALAIS Geneviève	départ à 11 h 27	au Rapport n° 17/8-028 <i>procuration à CHOPINET Gérard</i>
ANDAMAYE Marie-Annick	sortie de 11 h 33 à 11 h 43	du Rapport n° 17/8-031 au Rapport n° 17/8-038
LOWINSKY Jacques	sortie de 11 h 38 à 11 h 56	du Rapport n° 17/8-038 et avant clôture de séance

Le Maire certifie que le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le JEUDI 21 DÉCEMBRE 2017 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 47 sur 55.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178024-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

**OBJET**      **Réhabilitation de l'ancienne Décharge de la Jamaïque**  
Approbation de l'avenant n°3 à la convention entre la Ville de Saint-Denis et le BRGM pour la période 2017-2019

---

Par délibération en date du 29 septembre 2012, vous m'avez autorisé à signer une convention de recherche et de développement partagés avec le BRGM Réunion (Service géologique régional de La Réunion), pour nous assister dans la réhabilitation de l'ancienne décharge de la Jamaïque.

Cette réhabilitation prescrite par arrêté préfectoral, le 13 août 2012, requiert la technicité du BRGM, en sa qualité de service public d'expertise et d'appui aux politiques publiques. La mission du BRGM Réunion a débuté en octobre 2012 pour une durée de 36 mois. Ce projet connaissant des retards non prévisibles, non imputables aux parties, un avenant n°1 de prolongation de délai a été signé le 5 octobre 2015 afin de poursuivre la mission jusqu'au 31 décembre 2017.

La complexité de ce projet ayant nécessité des appuis fréquents de la part du BRGM, non prévisibles initialement, le montant total de la convention a été consommé et a nécessité un complément afin d'assurer les missions d'assistance technique du BRGM jusqu'au 31 décembre 2017. Le complément de financement a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 29 mai 2017 (avenant n° 2 à la convention).

Le projet de réhabilitation de l'ancienne décharge est actuellement en phase de conception (élément de mission PRO en cours de réalisation, par le Maître d'Œuvre) avec notamment une réflexion menée avec les services de l'Etat sur la possibilité d'implanter une ferme photovoltaïque sur le site.

En conséquence, il est nécessaire de prolonger la mission d'accompagnement du BRGM d'un an soit jusqu'au **31 décembre 2018** sur la base d'un avenant n°3 sans modification du coût de la mission.

Je vous demande, en conséquence

- d'approuver l'avenant n°3 de prolongation de délai de la convention de recherche et de développement partagés avec le BRGM Réunion (Service géologique régional de La Réunion), pour nous assister dans la réhabilitation de l'ancienne décharge de la Jamaïque.
- de m'autoriser (ou mon représentant) à signer cet avenant.

(Corps du rapport)

**OBJET**      **Réhabilitation de l'ancienne Décharge de la Jamaïque**  
Approbation de l'avenant n°3 à la convention entre la Ville de Saint-Denis et le BRGM pour la période 2017-2019

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/8-024 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur JAVEL François au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve l'avenant n°3 de prolongation de délai de la convention de recherche et de développement partagés avec le BRGM Réunion (Service géologique régional de La Réunion), pour nous assister dans la réhabilitation de l'ancienne décharge de la Jamaïque.

**ARTICLE 2**

M'autorise (ou mon représentant) à signer cet avenant.

(propositions / décisions)

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178024-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017



Convention relative à :

**« LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE DECHARGE DE LA  
JAMAIQUE – COMMUNE DE SAINT-DENIS - ANNEES 2012, 2013,  
2014, 2015 » - PSP12REU34**

**AVENANT N°3 – Prolongation de délai**

\*\*\*\*\*

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**La Ville de Saint-Denis-de-La-Réunion**, dont l'hôtel de ville est domicilié au 2, rue de Paris 97 717 Saint-Denis cedex 9, et représenté par Monsieur le Maire, ayant tous pouvoirs à cet effet, désigné ci-après **la Ville de Saint-Denis**,

**ET :**

**Le BRGM**, Établissement Public à caractère Industriel et Commercial, immatriculé au Répertoire National d'Entreprises sous le n° Siret 582.056.149.00419, code NAF 731 Z, dont le siège est à Paris 15, tour Mirabeau, 39-43 Quai André Citroën,

Et représenté par sa directrice de la Direction Régionale de La Réunion, désigné ci-après BRGM,

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178024-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

La convention signée le 11 octobre 2012 a défini les modalités du projet « **LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE DECHARGE DE LA JAMAIQUE – COMMUNE DE SAINT-DENIS - ANNEES 2012, 2013, 2014, 2015** » et notamment sa durée fixée à 36 mois.

L'avenant n°1 prolonge la durée prévisionnelle du projet jusqu'au 31 décembre 2017.

Ce projet connaissant des retards non prévisibles, non imputables aux parties,

**Il est convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1**

**La durée prévisionnelle du projet est prolongée jusqu'au 31 décembre 2018.**

### **ARTICLE 2**

Les autres articles de la convention précédemment désignée restent inchangés.

### **ARTICLE 3**

M. Le Maire de la Ville de Saint-Denis, et Madame la Directrice Régionale du BRGM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

Fait à Saint-Denis le :

**LA DIRECTRICE DE LA DIRECTION  
REGIONALE DU BRGM**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178024-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017